



1er février 2019

## Mobilité

# Lancement au 15/02 d'un espace numérique commun

**Le décret n°2018-1351 du 28/12/2018 prévoit l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques.  
Le 30 janvier, ce nouvel outil a été présenté aux organisations syndicales.**

### Ses principes :

- plus de visibilité pour les agents publics
- accessible via le portail Fonction Publique (internet)
- pour le versant État : remplacera la BIEP
- pour les versants Territoriale et Hospitalière : agrègera les offres d'emploi des outils existants

### Ses fonctionnalités :

- recherche de postes vacants selon différents critères
- informations de type météo de l'emploi, fiches thématiques sur les emplois et les modalités de mobilité en fonction de bassins d'emploi
- renseignements sur les dispositifs légaux et réglementaires
- mise à disposition d'outils sur les métiers, les parcours professionnels (simulateurs d'entretiens, dématérialisation des entretiens de conseillers mobilité carrière ...).

### Ses enjeux :

- favoriser la mobilité interministérielle et entre les 3 versants de la Fonction Publique
- permettre des mobilités fonctionnelles dans le cadre de bassins d'emploi
- permettre des logiques de parcours professionnels dans le cadre de filières métiers
- implication de tous les employeurs publics

### Ses exceptions :

Certains corps listés en annexes du décret, en raison de la nature des missions ou des conditions d'exercice requises à leur exercice (enseignants, policiers, surveillants pénitentiaires, greffiers services judiciaires, certains corps finances publiques, INSEE, douanes, emplois supérieurs...).

SERVICES PUBLICS CFE-CGC

15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS

☎ 01.44.70.65.90

[fonctions.publiques@cfecgcfp.org](mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org)

[cfecgcfp.org](http://cfecgcfp.org)

**La fédération SP CFE-CGC vous informe !**